

---

## Compte financier 2022

### Délibération n°2023-02

---

P.J. : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, compte de résultat, bilan et annexe au compte financier.

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **Emplois de l'organisme :**

	976,3 ETPT
○ Dont emplois sous plafond :	940,0 ETPT
○ Dont emplois hors plafond :	36,3 ETPT
  
- **154 807 490 € d'autorisations d'engagement :**

○ Personnel	87 224 654 €
○ Fonctionnement	29 140 986 €
○ Intervention	24 238 945 €
○ Investissement	14 202 904 €
  
- **142 453 566 € de crédits de paiement :**

○ Personnel	87 161 686 €
○ Fonctionnement	25 307 763 €
○ Intervention	23 861 234 €
○ Investissement	6 122 884 €
  
- **138 612 021 € de recettes**
  
- **3 841 545 € de solde budgétaire (déficit)**

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

○	Variation de la trésorerie	- 3 820 640 €
○	Résultat patrimonial	- 4 763 507 €
○	Capacité d'autofinancement	+ 3 546 804 €
○	Variation du fonds de roulement	- 2 467 900 €

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 4 763 507 € en report à nouveau.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU  
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après transmission aux ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.



# Annexe au Compte financier 2022

**Conseil d'administration du 09/03/2023**

**Point n°2**

## SOMMAIRE

<b>Annexe au compte financier 2022.....</b>	<b>1</b>
<b>1- Faits caractéristiques et qualité comptable .....</b>	<b>3</b>
1-1 Faits caractéristiques.....	3
1-2 Qualité comptable.....	4
<b>2- Compte de résultat.....</b>	<b>5</b>
2-1 Compte de résultat : PRODUITS .....	6
2-2 Compte de résultat : CHARGES .....	8
<b>3- Situation patrimoniale.....</b>	<b>17</b>
3-1 Capacité d'autofinancement .....	17
3-2 Fonds de roulement .....	17
3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie .....	18
<b>4- Bilan .....</b>	<b>20</b>
4-1 Actif au 31 décembre 2022 .....	20
4-1-1 Actif immobilisé.....	21
4-1-2 Actif circulant .....	23
4-2 Passif au 31 décembre 2022.....	25
4-2-1 Fonds propres.....	25
4-2-2 Provisions et dépréciations .....	25
4-2-3 Dettes .....	27

# 1- Faits caractéristiques et qualité comptable

Les textes de référence pour l'exercice 2022 sont :

Décret n°2012-1246 du 07/11/2012 modifié par décrets n°2016-1278 du 29/09/2016, n°2017-61 du 23/01/2017, n°2017-863 du 09/05/2017 et n°2018-803 du 24/09/2018

Instruction comptable commune n°21-0042

Recueil des normes comptables pour les établissements publics mis à jour le 20/10/2021 suite à l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2020-02.

Circulaire budgétaire n° DF- 2B2O-21-3231 du 03/08/2021.

## 1-1 Faits caractéristiques

### Financement de l'Assurance maladie

Aux termes de l'exercice 2022, la dotation de l'Assurance maladie s'élève dans les écritures de l'ANSM à 128 358 416,00€.

Il convient néanmoins de préciser que seulement 126 850 000€ ont été encaissés et que la différence de 1 508 416,00€ est constituée d'un produit constaté d'avance justifié par certificat de l'ordonnateur.

En effet, en l'absence de notification par l'Assurance maladie, il n'était pas possible de prendre en charge le titre de recettes afférent.

Par ailleurs, au titre du financement des Comités de personnes, l'ANSM a encaissé et décaissé la somme de 4 360 000€ (860 000€ en 2021).

Cette opération est transparente pour le budget de l'établissement puisqu'elle n'impacte pas la comptabilité budgétaire et n'est retracée que dans les comptes de tiers (classe 4).

### MIG

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des vigilances, 12 390 000€ de crédits finançant les missions d'intérêt général (MIG) des réseaux de vigilances, ont été transférés des ARS vers le budget de l'ANSM.

### TVA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à l'entrée en vigueur des réformes de la TVA à l'importation et de la TVA intracommunautaire, l'ANSM a mis en place un processus DAF/Agence comptable afin de pouvoir se conformer à la nouvelle réglementation en la matière et procéder ainsi à l'auto-liquidation et au paiement de la TVA due sur ses importations.

La responsabilité de la liquidation et de la déclaration incombe à l'ordonnateur alors que celle du paiement revient au comptable.

Toutefois, les deux opérations étant réalisées en ligne sur le site Impôts.gouv, c'est l'Agent comptable qui procède à la déclaration et au paiement le 24 de chaque mois.

Pour mémoire, l'ANSM n'est pas assujettie à la TVA mais la règle de l'auto-liquidation s'impose à tous.

### Procédure Qualité.

L'Agence comptable a participé, dans ses domaines de compétence, à tous les ateliers de mise en œuvre de la procédure Qualité diligentés par l'ANSM dans le cadre de la certification ISO 9001.

## 1-2 Qualité comptable

Les travaux d'inventaire sont pilotés conjointement par l'ordonnateur et le comptable, de manière à s'assurer de leur exhaustivité. Ils ont été encadrés par la note de fin de gestion du 16 novembre 2022, présentée par sous-processus ou cycles comptables et assortie d'un rétro-planning compatible avec les délais de reddition des comptes. La note précise les missions et impose un calendrier à tous les acteurs concernés.

### Charges et dettes

#### **Charges décaissables et charges calculées**

La procédure de « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) vient compléter le dispositif de service fait mis en vigueur depuis 2016.

Dans les comptes 2022, les CAPAC représentent un total de 3 904 428,19€.

Il est fait état de la procédure de Service Fait dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

**La circularisation des tiers fournisseurs** est un exercice régulier pour ceux d'entre eux qui présentent un stock important et/ou ancien de services faits et/ou de factures en attente de paiement. Cet examen approfondi et contradictoire permet d'améliorer significativement la sincérité des comptes fournisseurs, conduisant parfois à l'annulation de dettes, à la résolution de litiges, à l'application de pénalités.

Il en est fait état dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

### Produits et encaissements

**Les recettes liées aux prestations de services rendus** font l'objet de produits à recevoir tout au long de l'année ainsi que dans le cadre des travaux d'inventaire. S'agissant des prestations réalisées suite à l'attribution par l'EMA de dossiers, des produits à recevoir sont comptabilisés sur la base des états mensuels traçant le « service fait ». Il en est fait état dans la partie « Actif circulant » de la présente annexe.

### Contrôles externes.

- Le questionnaire de qualité comptable portant sur les comptes 2022 a été complété le 1er février 2023 à la demande de la Direction générale des finances publiques, de manière à s'assurer de la correcte comptabilisation des dispositifs d'intervention, du parc immobilier, des financements externes de l'actif immobilisé, des autres immobilisations à inventorier et des risques qui ont pu faire l'objet de provisions.
- Le dispositif de Revue de Qualité Comptable et Financière des EPN (RQCF) est mis œuvre par le Service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (SCBCM Santé) depuis 2013. Le dernier exercice sous revue 2022, a fait l'objet d'un certain nombre d'alertes qui ont pu être levées et de questions qui ont reçu des réponses documentées.
- Par ailleurs, l'INFOCENTRE des EPN de la DGFIP dispose également de contrôles comptables automatisés qui émet des alertes graduées auxquelles il est répondu au fil de l'exercice s'il y a lieu.
- Enfin, l'Agence comptable est également amenée, en cours d'exercice, à répondre aux enquêtes sur le contrôle interne et la fiabilité des comptes diligentées par le Contrôleur Budgétaire de l'Organisme.

### Divers

L'agent comptable a réalisé en 2022 trois Revues de qualité comptable et financière internes (RQCF) dans lesquelles les comptes de la balance sont examinés de près afin de détecter d'éventuelles anomalies puis de les corriger.

## 2- Le Compte de résultat



COMPTÉ DE RESULTAT					
CHARGES	01/2022 à 12/2022	01/2021 à 12/2021	PRODUITS	01/2022 à 12/2022	01/2021 à 12/2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	24 720 577,69	27 270 003,85	Subventions pour charge de service public	0,00	709 000,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	128 379 338,88	118 673 863,03
Salaires, traitements, rémunérations	56 583 374,36	53 393 279,25	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	20 313 154,36	19 091 729,16	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	0,00	0,00	Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 382 454,62	1 181 170,65	<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Autres charges de fonctionnement	8 383 592,22	8 246 044,10	Ventes de biens ou prestations de services	9 825 100,00	7 910 801,99
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	8 015 340,64	6 886 841,70	Produits des cessions d'éléments d'actif	10 150,00	12 650,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 398 493,89</b>	<b>116 069 068,71</b>	Autres produits de gestion	574 567,39	560 898,40
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	<b>Autres produits</b>		
Transferts aux entreprises	0,00	0,00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	0,00	52 049,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	Reprise du financement rattaché à un actif	24 000,00	24 000,00
Transferts aux autres collectivités	23 849 049,43	13 669 160,79	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	329 120,36	667 720,29			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>24 178 169,79</b>	<b>14 336 881,08</b>	<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 813 156,27</b>	<b>127 943 262,42</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>143 576 663,68</b>	<b>130 405 949,79</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Charges d'intérêts	0,00	0,00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	11,53	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00	Gains de change	0,00	174,33
			Autres produits financiers	0,00	0,00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>11,53</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>174,33</b>
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>4 763 507,41</b>	<b>2 462 524,57</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>143 576 663,68</b>	<b>130 405 961,32</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>143 576 663,68</b>	<b>130 405 961,32</b>

## 2-1 Compte de résultat : PRODUITS

### Compte 706 – prestations de services

Les recettes de l'établissement, liées aux ventes de prestations de service, s'élèvent à 9,8 M€ en 2022. Ce volume global de prestations de services comprend toutes les prestations, sous conventions ou contrats, y compris celles qui s'imputent au compte 70688 « Autres ». Ces chiffres intègrent des produits à recevoir concernant l'EMA, constatés sur la base des listings de l'EMA pour le mois de décembre.

	2022	2021
<b>EMA</b>	<b>9 464 741,76</b>	<b>7 790 221,36</b>
AMM nouvelle demande	868 248,75	1 035 075,00
AMM variation	3 059 800,00	2 000 600,00
AMM extension	23 500,00	66 750,00
Avis scientifique	1 500 584,90	1 073 212,50
Taxes annuelles	3 057 818,85	2 822 716,35
Inspections	152 200,02	56 000,01
Renouvellement quinquennal	26 350,00	21 900,00
Pharmacovigilance : PRAC	697 590,24	651 775,50
Traduction	56 449,00	62 192,00
Dispositifs médicaux	22 200,00	-
<b>CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>55 546,88</b>	<b>52 448,00</b>
OMS TSA - contrôle	0,00	35 541,40
Autres	228 201,49	32 591,23
<b>TOTAL 706</b>	<b>9 748 490,13</b>	<b>7 910 801,99</b>

### Compte 7412 – Participation de l'Assurance Maladie au financement de l'ANSM (ex subvention pour charge de service public)

La participation de l'Assurance Maladie s'est élevée à 128 358 416,00€ pour l'exercice 2022.

### Compte 74451 – Subventions reçues pour contrats aidés

Le Contrat unique d'insertion CUI-CAE est un contrat de travail de droit privé aidé financièrement par l'Etat réservé aux employeurs du secteur non marchand. La prise en charge représente 50 % du SMIC selon les cas : ce qui représente la somme de 20 922,08€

### Compte 75832 – Indemnités journalières de sécurité sociale concernant les années antérieures

Les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) liées aux arrêts maladie du personnel non titulaire font l'objet d'une annulation de charges lorsqu'elles sont encaissées au cours de la même année.

Les IJSS enregistrées en produits de l'année 2022 au compte 75832 correspondent à des arrêts maladie des années antérieures pour un total de 108 995,57€

Seuls les arrêts de plus de 3 jours des personnels non titulaires donnent lieu au versement d'IJSS par l'assurance maladie.

### Compte 75838- Produits de gestion relatifs aux annulations de dépenses antérieures.

Sont notamment portées à ce compte les demandes de remboursement de subvention pour cause de non justification de l'effectivité de la dépense. Ainsi en 2022, le remboursement a été demandé à :

- L'AP-HP : 153 447€
- Le CHU de Lille : 82 710,28€
- L'institut Pasteur : 44 511,16 €

Le recouvrement très délicat de ces recettes est suivi de près par l'Agence comptable (cf. supra 4.1.2 actif circulant)

### Comptes 75813. – Refacturation des frais d’inspection.

Sont enregistrés à ce compte des refacturations, aux laboratoires concernés, de frais engendrés par les inspections (34 992,23€).

### Compte 758888 –Autres produits divers

Ce compte retrace divers produits dont les dédommagements effectués par les assurances, un produit de la HAS relatif à une convention ainsi que des sommes non identifiées pour lesquelles il est demandé au Conseil d’Administration de se prononcer.

Le Conseil d’Administration du 22 novembre 2022 a ainsi autorisé l’Agent comptable à comptabiliser les sommes suivantes en produits divers au compte 758888 (délibération 2022-23).

NOM	Exercice	Date	Compte comptable	Libellé du compte	Libellé	Montants
BIO PLUS	2019	18/06/2019	47188000	Divers	BIOPLUS DK	1 400,00
BIO PLUS	2020	30/11/2020	47188000	Divers	VIRT BIOPLUS LIFE SCIENCES PV	2 800,00
BIO PLUS	2021	02/01/2021	47188000	Divers	BIOPLUS LIFE SCIENCES PV VGM	4 200,00
					Total :	<b>8 400,00</b>

## 2-2 Compte de résultat : CHARGES

Les travaux d'inventaire concernant les charges représentent les enjeux financiers suivants :

Travaux d'inventaire des charges	2020	2021	2022
Charges constatées en comptabilité	122 647 546,52	130 405 961,32	143 576 663,68
<i>dont charges à payer (CAPAC)</i>	<i>4 394 146,47</i>	<i>5 172 970,09</i>	<i>3 904 428,19</i>
<i>dont provisions et amortissements</i>	<i>8 782 203,33</i>	<i>7 550 326,91</i>	<i>8 323 347,38</i>
Part des charges calculées	10,74%	9,76%	8,39%

### Comptes 6132 et 6141 – Loyers et charges

La présentation des dépenses par sites nécessite de préciser les opérations comptables qui entrent dans la composition du résultat indiqué.

Les dépenses de locations immobilières (6132) s'élèvent à 2 494 493,93€ dont 2 333 066,38€ pour les baux.

Les autres dépenses de ce poste (161 K€) concernent essentiellement des locations de surfaces de stockage ou d'archivage.

Les dépenses de charges locatives (6141) s'élèvent à 721 687,51€ dont 68 126,55€ de régularisations relatives à l'exercice 2020.

	Loyers	Charges locatives	Régularisation de charges	Charges de copropriété	Total
	6132	6141	6141	6148	
<b>Site Saint-Denis</b>	<b>1 826 571,19 €</b>	<b>291 947,82 €</b>	<b>54 157,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 172 676,55 €</b>
<i>Bâtiment Etoile</i>	803 400,00 €	235 367,82 €	54 157,54 €		1 092 925,35 €
<i>Bâtiment A</i>	1 023 171,19 €	56 580,00 €	0,00 €		1 079 751,19 €
<i>Bâtiment Prisme</i>				0,00 €	0,00 €
<i>Bâtiment D</i>				0,00 €	0,00 €
<i>Restaurant d'entreprise</i>				0,00 €	0,00 €
<b>Lyon</b>	<b>506 495,19 €</b>	<b>361 613,15 €</b>	<b>13 969,01 €</b>		<b>882 077,35 €</b>
<b>Vendargues</b>	<b>0,00 €</b>				<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 333 066,38 €</b>	<b>653 560,97 €</b>	<b>68 126,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 054 753,90 €</b>

### Compte 615682 – Maintenance informatique et Compte 6287 Prestation informatique.

En 2022, les dépenses de maintenance et de prestations informatiques ont retrouvé le niveau de l'exercice 2020. Pour mémoire, la montée en puissance du télétravail avait en effet induit une forte augmentation de ces dépenses sur l'exercice 2021.

### Compte 6214 - Personnel mis à disposition

Au 31 décembre 2022, 9 conventions de mise à disposition sont en cours. Les charges liquidées en remboursement des salaires et des charges patronales supportés par les collectivités d'origine au titre de 2022 s'élèvent à 783 306,68€ dont 211 913,00€ de charges à payer à comptabiliser.

### Compte 6218 – Gratifications des stagiaires

Le montant des gratifications est de 207 858,60€ au 31 décembre 2022 contre 180 843€ en 2021.

Le nombre de stagiaires passe de 67 en 2021 à 76 en 2022 soit une hausse de 13%.

Les directions d'affectation des stagiaires sont, dans l'ordre décroissant, DA et SURV (10), DMM1 et DMM2 (9), DI (7), CTROL, CTROL-M, DRD, DEI, DMCDIV (4), DMS (3), DG et DRH (2), enfin CTROL-L, DIRCOM, DSI.

### Compte 6226 – Honoraires

Les frais d'honoraires ont augmenté de 6% en 2022 s'élevant à 216 286€ contre 203 546€ en 2021.

### Comptes 6228 et 641822 Rémunérations des experts

En fonction de leur situation administrative, les experts sont rétribués sous forme d'honoraires (compte 622.8) ou de rémunérations soumises à cotisations (compte 641.822).

Experts	Rémunérations Brutes	Charges patronales	Total
Libéraux	51 300,00	0,00	51 300,00
Salariés	319 204,99	88 022,53	407 227,52
Total	370 504,99	88 022,53	458 527,52

Statuts	Nombre	Pourcentage
Contractuels de droit public	136	36%
Fonctionnaires	113	30%
Contractuels de droit privé	47	12%
Retraités	42	11%
Libéraux	34	9%
Intervenants au titre de la formation	6	2%
Totaux	<b>382</b>	

Les statuts ont un impact sur les cotisations sociales et charges patronales liquidées, qui vont de 0% dans le cas des libéraux à 37,34% pour les experts contractuels relevant du régime général de sécurité sociale. La répartition entre libéraux et non libéraux a naturellement des conséquences sur la masse salariale.

Les modalités de rémunération des experts sont fixées par la délibération n°2018-26. En comparaison avec l'année précédente, on remarque pour 2022 une baisse du coût global de la rémunération des experts (-19%) malgré une légère augmentation de nombre de bénéficiaires (+6%). Toutefois, il est à noter une diminution significative et constante du nombre de recours à l'expertise externe ponctuelle (-51% par rapport à 2021 et -27% par rapport à 2020).

### Compte 6237 – Publications

Les frais de publication ont diminué de 55% en 2022 passant de 596 348€ à 264 714€.

En 2021, à titre de comparaison, la seule campagne « Médicaments et Grossesse » s'était élevée à 300 076 €.

### Comptes 6251 et 6256 – Déplacements du personnel et des experts

Cette catégorie de dépenses, toujours impactée par la crise sanitaire en 2022, continue malgré tout d'augmenter et s'élève à 809 261€ contre 583 390€ en 2021.

Avant la pandémie, en 2019, ces charges atteignaient la somme de 1 492 658,70€.

Il est toutefois peu probable que les déplacements reviennent rapidement à ce niveau de dépenses tant la pandémie a changé les habitudes, les visioconférences prenant le pas sur les réunions présentielles.

### Compte 6283 – Formation professionnelle

Les dépenses de formation professionnelle diminuent de 9% en 2022 et s'élèvent à 1 203 611€ en 2022 contre 1 323 597€ en 2021.

## FOCUS sur les apprentis

Depuis 2016, l'Agence comptable a validé 87 contrats d'apprentissage. Les dépenses relatives aux apprentis sont imputées sur différents comptes de charges. Les montants évoqués ci-dessous sont ceux du compte 6283.

### Total montants payés par année 2016 à 2022

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
4.140,00	35.545,89	77.110,79	119.284,98	61.736,95	123.455,70	184.066,45	605.340,76

Le descriptif ci-dessous couvre les années 2019 à 2022, soit 53 contrats d'apprentissage.

75% des contrats d'apprentissage sont établis pour une durée d'un an.

Durée du contrat 2019-2022	Nombre
Sur 1 an	40
Sur 2 ans	12
Sur 3 ans	1
Nbre total de factures	53
Taux Contrat 1 an	75,47
Taux Contrat 2 ans	22,64
Taux Contrat 3 ans	1,89

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2019 : 11 apprentis

7 apprentis pour la période 2019-2020 – 1 an

4\* apprentis pour la période 2019-2021 – 2 ans

\* un contrat initialement sur 3 ans a été réduit à 2 ans (CFA AFUNA) – la 3<sup>e</sup> année (2021-2022) a donné lieu à un contrat avec le CFA MIS APPRENTISSAGE.

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2020 : 15 apprentis

11 apprentis pour la période 2020-2021 – 1 an

4 apprentis pour la période 2020-2022 – 2 ans

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2021 : 17 apprentis

15 apprentis pour la période 2021-2022 – 1 an

2 apprentis pour la période 2021-2023 – 2 ans

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2022 : 10 apprentis

7 apprentis pour la période 2022-2023 – 1 an

2 apprentis pour la période 2022-2024 – 2 ans

1 apprenti pour la période 2022-2025 – 3 ans

Sur la période considérée, 2019-2022, les apprentis viennent des organismes suivants :

N° Tiers CEGID XRP	Nom du CFA	Nombre de contrat(s)
0013275	ACE	1
0011395	ADEFSA CFA DESCARTES	1
0011103	AFI24 ASSOC FORMAT	4
0011518	AFUNA	2
0011125	AGESUP A EVRY	1
0020704	ASCENCIA BUSINESS SCHOOL	1
0009777	CCI SEINE ET MARNE	1
0008330	CCIR REG PARIS IDF	1
0009847	CERFAL CENTRE REGION	1
0008444	CFA DE L'IGS	1
0021731	CFA INSTA	1
0015478	CIEFA	1
0019248	FORMASUP HAUT DE France	1
0015273	FORMASUP ISERE DRÔME	1
0019313	FORMASUP PACA	1
0009849	FORMASUP PARIS	1
0019457	INSTITUT EUROPEEN F 2I	1
0017039	ISCD	1
0016921	ISIMI PPA	1
0010084	MIS APPRENTISSAGE	23
0015498	P.I.E. MBA INSTITUTE	1
0016872	SUP DE PUB ISCM	2
0009156	UNIVERS MONTP	3
0005818	UNIVERSITE PARIS 8	1
		53

**Situation des paiements par rentrée scolaire (2019 à 2022) :**

Nombre d'apprentis	Année scolaire (début contrat)	Total montant contrats	Total payé	Total solde à payer	Solde Année 1 du contrat	Solde Année 2 du contrat	Solde Année 3 du contrat
11	2019	86 055,30	77 608,35	8 446,95	6 841,65	1 605,30	Sans objet
15	2020	154 655,00	127 096,00	27 559,00	15 842,00	11 717,00	Sans objet
17	2021	167 825,50	122 074,75	45 750,75	30 500,00	15 250,75	Sans objet
	<b>S/total 2019-2021</b>	<b>408 535,80</b>	<b>326 779,10</b>	<b>81 756,70</b>			
10	2022	121 300,00	-	-	88 400,00	24 400,00	8 500,00
53	<b>Total 2019 à 2022</b>	<b>529 835,80</b>					

**Les paiements ont été effectués aux CFA suivants :**

N° Tiers CEGID XRP	Nom du CFA	TOTAL/CFA
0013275	ACE	4 836,00
0011103	AFI24 ASSOC FORMAT	14 306,00
0011518	AFUNA	21 678,70
0008330	CCIR REG PARIS IDF	6 000,00
0009847	CERFAL CENTRE REGION	2 503,65
0008444	CFA DE L'IGS	8 000,00
0015478	CIEFA	21 000,00
0015273	FORMASUP ISERE DRÔME ARDECHE	7 400,00
0009849	FORMASUP PARIS	9 257,00
0019457	INSTITUT EUROPEEN F 2I	7 250,75
0017039	ISCD	8 950,00
0016921	ISIMI PPA	9 050,00
0010084	MIS APPRENTISSAGE	155 065,00
0015498	P.I.E. MBA INSTITUTE	14 560,00
0016872	SUP DE PUB ISCM	24 375,00
0009156	UNIVERS MONTP	6 700,00
0005818	UNIVERSITE PARIS 8	5 847,00
		<b>326 779,10</b>

**Comptes 63 et 64 – Charges de personnel et taxes assises sur les salaires**

**Les apprentis (suite et fin)**

Les contrats d'apprentissage sont rémunérés de 27% (432,85€ bruts) à 120% (1923.78€) du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté dans le dispositif et du niveau de diplôme qu'il prépare.

Par ailleurs, le SMIC a évolué à 3 reprises au cours de l'année 2022 (+0.9% en janvier, +2.65% en mai et +2.01% en aout 2022).

Ainsi, les bornes en fin d'année 2002 sont de 453,33€ à 2014,78€.

Le montant brut des rémunérations versées aux apprentis de 2022 s'élève à 323 589,71€.

**Les effectifs de l'Agence**

Le niveau des autorisations d'emplois sous plafond 2022 s'établit au 31 décembre à 940 ETPT et 36,3 hors plafond, soit un total de 976,3 ETPT.

## **ARTT – Utilisation des comptes épargnes temps**

Type CET	Nombre d'agents	Nombre de jours	Montants
Jours CET cat. A converti RAFP	4	33	4 455,00 €
Jours CET cat.B converti RAFP	3	73	6 570,00 €
Jours CET cat.C converti RAFP	1	19	1 425,00 €
Jours CET Cat. A monétisés	112	1234	166 590,00 €
Jours CET Cat. B monétisés	39	431	38 790,00 €
Jours CET Cat. C monétisés	3	27	2 025,00 €
<b>Totaux</b>	<b>162</b>	<b>1817</b>	<b>219 855,00 €</b>

Le nombre de jours indemnisés en 2022 augmente de 23% par rapport à 2021, et le montant des indemnités augmente quant à lui de près de 29%. Les catégories A (+19%) et B (+23%) sont celles qui progressent le plus.

### **Allocation forfaitaire de télétravail (641423)**

Une allocation forfaitaire de télétravail a été versée à 972 agents pour compenser leurs frais liés au télétravail imposé par le contexte sanitaire. Le montant global s'élève à 248 875,50€.

### **Allocation maître d'apprentissage**

Une allocation forfaitaire est allouée aux maîtres d'apprentissage. Cette dernière a été versée à 22 agents pour un montant global de 10 750,00€.

## **Comptes 647 – Autres charges sociales**

Les prestations sociales à l'Agence sont prévues par la délibération n°2013-23.

Ces prestations évoluent de la même manière que les prestations ministérielles et interministérielles.

Type de dépense / prestation	2022	2021
64711 Aide au logement	0,00	2 660,08
64712 Allocation enfant handicapé	33 004,59	27 000,36
64713 Aides garde d'enfants	100,64	1 626,34
64714 Mutuelle	4 860,00	6 378,00
6472 Subvention OZIO (ex ASCASPS)	100 000,00	100 000,00
6474 CESU - Garde d'enfant	2 610,30	6 292,03
6475 Médecine du travail	238 368,76	242 555,21
6476 Assistante sociale	26 460,00	26 460,00
6477 Arbre de Noël et cartes cadeaux	196 476,45	169 120,85
64781 Restauration Saint Denis	611 426,07	420 311,05
64782 Restauration Lyon	73 606,95	67 940,70
64783 Restauration Vendargues	95 540,86	110 826,03
<b>Total</b>	<b>1 382 454,62</b>	<b>1 178 510,57</b>

## Compte 656 – Admission en non-valeur

Le montant de 4 341,437 € qui figure au débit de ce compte est constitué d'une créance irrécouvrable d'un montant de 3 605,97€ admise en non-valeur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 22 novembre 2022 ainsi que de trois créances irrécouvrables inférieures au seuil de 510€ pour un montant total de 735,46€.

## Compte 656 – Valeur comptable des éléments d'actifs cédés

Ce compte enregistre la valeur comptable, parfois minime-quelques centimes- des biens sortis de l'actif par cession ou mise au rebut. Le produit des ventes est quant à lui enregistré au compte 756.

## Compte 6573 – Interventions

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des vigilances, une part importante des crédits finançant les missions d'intérêt général (MIG) dédiés au financement des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV), des centres d'évaluation et d'information sur le pharmacodépendance et addictovigilance (CEIP-A) et des coordonnateurs régionaux d'hémovigilance (CRH) a été transférée à l'ANSM en cours d'année. Cela a donc fortement impacté les dépenses d'intervention comme les tableaux ci-après le montrent.

### 6573 41 Subventions de fonctionnement des Centres Régionaux de Pharmacovigilance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU AMIENS	171 261,88 €	Versement 2022	CHU NANTES	175 912,15 €	Versement 2022
	184 222,00 €	Part ex-MIG		198 810,00 €	Part ex-MIG
	47 774,65 €	Versement 2022 COVID 19		42 350,07 €	Versement 2022 COVID 19
CHU ANGERS	174 964,08 €	Versement 2022	CHU NICE	297 021,17 €	Versement 2022
	203 127,00 €	Part ex-MIG		282 906,00 €	Part ex-MIG
	33 243,40 €	Versement 2022 COVID 19		44 350,07 €	Versement 2022 COVID 19
CHU BESANCON	184 508,49 €	Versement 2022	AP-HP COCHIN	139 178,62 €	Versement 2022
	148 541,00 €	Part ex-MIG		277 657,00 €	Part ex-MIG
	65 774,65 €	Versement 2022 COVID 19		39 582,03 €	Versement 2022 COVID 19
CHU BORDEAUX	223 988,08 €	Versement 2022	AP-HP F. WIDAL	143 464,03 €	Versement 2022
	403 502,00 €	Part ex-MIG		445 009,00 €	Part ex-MIG
	90 555,60 €	Versement 2022 COVID 19		50 222,27 €	Versement 2022 COVID 19
CHU BREST	138 194,34 €	Versement 2022	AP-HP HEGP	156 290,23 €	Versement 2022
	162 183,00 €	Part ex-MIG		277 657,00 €	Part ex-MIG
	50 222,27 €	Versement 2022 COVID 19		49 865,60 €	Versement 2022 COVID 19
CHU CAEN	132 628,18 €	Versement 2022	AP-HP MONDOR	175 737,29 €	Versement 2022
	224 112,00 €	Part ex-MIG		445 009,00 €	Part ex-MIG
	40 303,28 €	Versement 2022 COVID 19		54 008,82 €	Versement 2022 COVID 19
CHU CLERMONT FERRAND	103 505,42 €	Versement 2022	AP-HP PITIE	117 778,49 €	Versement 2022
	213 553,00 €	Part ex-MIG		277 537,00 €	Part ex-MIG
	51 962,03 €	Versement 2022 COVID 19		22 811,20 €	Versement 2022 COVID 19
CHU DIJON	212 950,31 €	Versement 2022	AP-HP SAINT-ANTOINE	100 805,34 €	Versement 2022
	229 594,00 €	Part ex-MIG		277 537,00 €	Part ex-MIG
	33 644,53 €	Versement 2022 COVID 19		50 586,85 €	Versement 2022 COVID 19
CHU GRENOBLE	215 510,68 €	Versement 2022	CHU POITIERS	189 816,20 €	Versement 2022
	201 232,00 €	Part ex-MIG		211 098,00 €	Part ex-MIG
	44 644,53 €	Versement 2022 COVID 19		36 160,07 €	Versement 2022 COVID 19
CHU LILLE	151 133,01 €	Versement 2022	CHU REIMS	153 420,22 €	Versement 2022
	367 571,00 €	Part ex-MIG		208 240,00 €	Part ex-MIG
	59 243,40 €	Versement 2022 COVID 19		28 644,53 €	Versement 2022 COVID 19
CHU LIMOGES	162 163,71 €	Versement 2022	CHU RENNES	164 144,19 €	Versement 2022
	237 297,00 €	Part ex-MIG		162 183,00 €	Part ex-MIG
	51 962,03 €	Versement 2022 COVID 19		40 303,28 €	Versement 2022 COVID 19
HCL - LYON	227 311,29 €	Versement 2022	CHU ROUEN	205 767,85 €	Versement 2022
	308 266,00 €	Part ex-MIG		224 716,00 €	Part ex-MIG
	81 772,03 €	Versement 2022 COVID 19		52 284,77 €	Versement 2022 COVID 19
AP-HM	284 897,99 €	Versement 2022	CHU SAINT ETIENNE	147 749,81 €	Versement 2022
	365 473,00 €	Part ex-MIG		201 490,00 €	Part ex-MIG
	27 442,43 €	Versement 2022 COVID 19		36 160,07 €	Versement 2022 COVID 19
CHU MONTPELLIER	239 172,54 €	Versement 2022	CHU STRASBOURG	207 284,78 €	Versement 2022
	401 877,00 €	Part ex-MIG		213 818,00 €	Part ex-MIG
	45 772,03 €	Versement 2022 COVID 19		33 781,07 €	Versement 2022 COVID 19
CHU NANCY	168 546,81 €	Versement 2022	CHU TOULOUSE	309 112,65 €	Versement 2022
	327 619,00 €	Part ex-MIG		379 050,00 €	Part ex-MIG
	34 834,53 €	Versement 2022 COVID 19		85 160,07 €	Versement 2022 COVID 19
			CHU TOURS	254 766,18 €	Versement 2022
				331 069,00 €	Part ex-MIG
				52 818,82 €	Versement 2022 COVID 19
<b>657.341 PHARMACOVIGILANCE</b>			<b>15 599 181,99 €</b>		

## 6573 42 Subventions de fonctionnement des Centres d'Évaluation et d'Information de Pharmacodépendance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU BORDEAUX	67 529,09 €	CEIP - Versement 2022	AP-HM	188 719,75 €	CEIP - Versement 2022
	139 305,00 €	Part ex-MIG		160 387,00 €	Part ex-MIG
CHU CAEN	121 520,99 €	CEIP - Versement 2022	CHU MONTPELLIER	63 358,52 €	CEIP - Versement 2022
	111 757,00 €	Part ex-MIG		154 757,00 €	Part ex-MIG
CHU CLERMONT FER	60 218,13 €	CEIP - Versement 2022	CH REGIO DE NANCY	109 744,31 €	CEIP - Versement 2022
	106 776,00 €	Part ex-MIG		136 221,00 €	Part ex-MIG
AP-HP	147 721,30 €	CEIP - Versement 2022	CHU NANTES	167 374,09 €	CEIP - Versement 2022
	193 325,00 €	Part ex-MIG		124 752,00 €	Part ex-MIG
CHU GRENOBLE ALPE	123 958,35 €	CEIP - Versement 2022	CTRE HOSP UNI POITIE	34 144,31 €	CEIP - Versement 2022
	119 097,00 €	Part ex-MIG		139 298,00 €	Part ex-MIG
CHU CHRU LILLE	47 809,03 €	CEIP - Versement 2022	CHU DE TOULOUSE	133 295,51 €	CEIP - Versement 2022
	138 307,00 €	Part ex-MIG		77 242,00 €	Part ex-MIG
HCL - LYON	77 856,61 €	CEIP - Versement 2022			
	154 134,00 €	Part ex-MIG			
<b>657.342 PHARMACODEPENDANCE</b>			<b>3 098 607,99 €</b>		

## 6573 44 Autres subventions

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
AP HP	9 518,12 €	HAP - LANCET - Solde final 2022	INSERM	495 880,00 €	HAP - IMPULSE - Paiement 2022
ASSOCIATION RENALOO	8 146,48 €	HAP RENALOO - Versement solde final	INSERM	49 140,00 €	EC 2022-01 - Versement Acompte 50 %
CHU DIJON	35 000,00 €	HAP - EC 2022-06 - Acompte 50% à la signature	SORBONNE UNIVERSITE	49 420,50 €	EC 2022-02 - Versement Acompte 50 %
CHU NICE	27 814,00 €	HAP - Versement intermédiaire 2022 (20%)	UFPP	6 000,00 €	HAP - Conv VACCINS - Solde 2022
CHU POITIERS	19 876,00 €	HAP 2019S004 - SOLDE FINAL	UNIVERSITE BORDEAUX	24 388,00 €	HAP - CANNABIS - Versement 2022
CHU RENNES	14 950,00 €	HAP - Conv Données Hospitalières - Solde 2022	UNIVERSITE BORDEAUX	45 000,00 €	HAP - EC 2022-05 LEFFONDRE - Acompte
CHU TOURS	45 000,00 €	EC 2022-04 - Versement Acompte 50 %	UNIVERSITE BORDEAUX	499 200,00 €	HAP - Centre Partenaire DRUGS - Versement 2022
CHU TOURS	8 000,00 €	HAP - HUGHORTHO - Solde final 2022	UNIV PARIS DESCARTES	13 073,30 €	HAP - 2019S011 - Solde final 2022
CHU TOULOUSE	50 000,00 €	HAP - EC 2022-03 BAGHERI - Acompte 2022	UNIVERSITE MONTPELLIER	20 000,00 €	HAP Parpaillon 2022S001 - 1ère année d'exécution
CHU TOULOUSE	60 000,00 €	HAP REGARDS	UNIVERSITE PARIS SACLAY	30 000,00 €	HAP - These GONIN - Paiement 1ère Année
COLLEGE MEDECINE GEN	17 784,00 €	HAP - Conv CMG - Acompte 2022	UNIVERSITE VERSEILLES	33 520,30 €	HAP - Conv KOLLA - Solde 2022 - 2020S019
CNBAE	6 514,39 €	HAP - CNBAE - Solde final 2022	UPEC	24 000,00 €	Financement complémentaire / Thèse AIJJI (avnt n°2)
CNOP	9 000,00 €	HAP - CNOP - Solde final - 2020S008	UPEC	46 500,00 €	HAP - THESE ABOUD - Paiement à la signature
HCL	100 000,00 €	HAP Metapreg - 3ème année d'exécution	UPEC	87 000,00 €	HAP 2022S065 - ACOMPTE 2022
INSTITUT PASTEUR	22 441,44 €	HAP PHAGES 2 - Versement solde final	UPEC	36 000,00 €	HAP DRONE - Versement intermédiaire (30%)
INSERM	38 282,00 €	HAP - LAHMED - 2ème versement - 2020S012	IUVSQ	46 500,00 €	HAP - THESE M. BERNARD - Paiement à la signature (année 1
<b>657.344 AUTRES SUBVENTIONS</b>			<b>1 977 948,53 €</b>		

## 6573 45 Appels à projets

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU TOULOUSE	78 426,92 €	AAPR 2018 - P2 - Solde final 2022
<b>657.345 APPELS A PROJETS</b>		<b>78 426,92 €</b>

## 6573 46 Subventions matériovigilance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
APHP	79 140,00 €	CRMV - APHP MONDOR - Paiement 2022
APHM	86 500,00 €	CRMV - MARSEILLE - Paiement 2022
CHU BORDEAUX	90 000,00 €	CRMV - BORDEAUX - Paiement 2022
CHU LILLE	127 509,00 €	CRMV - LILLE - Paiement 2022
CHU LYON	100 080,00 €	CRMV - LYON - Paiement 2022
CHU NANCY	107 822,00 €	CRMV - NANCY - Paiement 2022
CHU NANTES	91 000,00 €	CRMV - NANTES - Paiement 2022
CHU RENNES	147 354,00 €	CRMV - RENNES - Paiement 2022
CHU REUNION	68 865,00 €	CRMV - LA REUNION - Paiement 2022
CHU TOULOUSE	144 000,00 €	CRMV - TOULOUSE - Paiement 2022
CHU TOURS	165 000,00 €	CRMV - TOURS - Paiement 2022
<b>657.346 MATERIOVIGILANCE</b>		<b>1 207 270,00 €</b>

## 6573 47 Subventions Hémovigilance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU AMIENS	46 147,00 €	Convention HVM - CRH AMIENS / Versement 1ère année
CHU BORDEAUX	210 826,00 €	Convention HVM - CRH BORDEAUX / Versement 1ère année
CHU CAEN	40 290,00 €	Convention HVM - CRH CAEN / Versement 1ère année
CHU CAYENNE	56 960,00 €	Convention HVM - CRH CAYENNE / Versement 1ère année
CHU DIJON	116 124,00 €	Convention HVM - CRH DIJON / Versement 1ère année
CHU du Belvédère Mont Saint Aignan	11 220,00 €	Convention HVM - CRH Mont-Saint-Aignan / Versement 1ère année
CHI D'ELBEUF LOUVIER	64 611,00 €	Convention HVM - CRH Elbeuf / Versement 1ère année
CHU LILLE	139 593,00 €	Convention HVM - CRH LILLE / Versement 1ère année
CHU LYON	219 592,00 €	Convention HVM - CRH LYON / Versement 1ère année
CHU MARTINIQUE	56 960,00 €	Convention HVM - CRH MARTINIQUE / Versement 1ère année
CHU MARSEILLE	78 154,00 €	Convention HVM - CRH MARSEILLE / Versement 1ère année
CHU NANCY	18 625,00 €	Convention HVM - CRH NANCY / Versement 1ère année
CHU NANTES	67 664,00 €	Convention HVM - CRH NANTES / Versement 1ère année
CHU NIMES	89 797,00 €	Convention HVM - CRH NIMES / Versement 1ère année
CHU NICE	78 154,00 €	Convention HVM - CRH NICE / Versement 1ère année
CHU ORLEANS	78 152,00 €	Convention HVM - CRH ORLEANS / Versement 1ère année
CHU REIMS	66 979,00 €	Convention HVM - CRH REIMS / Versement 1ère année
CHU RENNES	116 124,00 €	Convention HVM - CRH RENNES / Versement 1ère année
CHU REUNION	99 668,00 €	Convention HVM - CRH REUNION / Versement 1ère année
CHU TOULOUSE	69 545,00 €	Convention HVM - CRH TOULOUSE / Versement 1ère année
CHU STRASBOURG	22 429,00 €	Convention HVM - CRH STRASBOURG / Versement 1ère année
CHU VERSAILLES	140 000,00 €	Convention HVM - CRH VERSAILLES / Versement 1ère année
<b>657.347 HEMOVIGILANCE</b>		<b>1 887 614,00 €</b>

## 3- La situation patrimoniale



### 3-1 Capacité d'autofinancement

Méthode additive de calcul de la CAF 2022		
Résultat de l'exercice 2022	solde 120	-4 763 507,41
+ Dotations aux amortissements	6811	7 371 504,43
+ Dotations aux provisions	6815+6817	951 842,95
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	656	21 113,62
- Produit de cessions immobilisations corporelles	756	-10 150,00
- Quote-part des subventions d'investissement	7813	-24 000,00
- Reprises sur provisions	7815	0,00
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022</b>		<b>3 546 803,59</b>

  

Méthode soustractive (tableau des SIG) de la CAF 2022		
EBE		26 908 069,81
- Autres charges	65 sauf 656	23 935 833,61
- Charges financières	66	0,00
+ Autres produits	75 sauf 756	574 567,39
+ Transferts de charges	79	0,00
+ Produits financiers	76	0,00
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022</b>		<b>3 546 803,59</b>

La CAF fait appel au compte de résultat et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Les charges décaissables sont celles qui entraînent des paiements, par opposition aux charges dites calculées, non budgétaires, comme les dotations aux amortissements et aux provisions.

Les produits encaissables génèrent des encaissements, par opposition aux produits calculés comme les reprises sur provisions.

### 3-2 Fonds de roulement

Tableau de financement abrégé 2022

EMPLOIS	Montant	Part	RESSOURCES	Montant	Part
I.A.F. (CAF négative)	0,00	0,00%	C.A.F.	3 546 803,59	99,71%
Acquisitions d'immobilisations	6 022 568,90	99,96%	Produits des cessions d'actifs	10 150,00	0,29%
Immobilisations incorporelles	2 133 144,27	35,40%	Subvention d'investissement	0,00	0,00%
Avances et acomptes sur immos incorporelles	0,00	0,00%	Réduction d'immobilisations financières	215,68	0,01%
Immobilisations corporelles	2 889 424,63	47,96%	Augmentation de capitaux propres	0,00	0,00%
immos corporelles en cours	1 000 000,00	16,60%	(report à nouveau 110)		
Immobilisations financières	2 500,00	0,04%			
Diminution de capitaux propres (report à nouveau 119)	0,00	0,00%			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 025 068,90</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>3 557 169,27</b>	<b>100,00%</b>
<b>AUGMENTATION du FR</b>			<b>DIMINUTION du FR</b>	<b>-2 467 899,63</b>	

Les ressources du tableau de financement 2022 sont constituées à presque 100% par la CAF. Cette situation est courante dans la mesure où le budget global de l'Agence est financé majoritairement par l'Assurance Maladie et qu'aucune subvention d'investissement versée par un tiers autre que l'Etat n'a été constatée.

En revanche, comme évoqué en introduction de l'Annexe dans les « faits caractéristiques », il n'a pas été possible en 2022 d'apurer le compte 408, ce qui avait constitué une ressource pour l'Agence en 2021 (crédit direct au compte 110).

Les emplois du tableau de financement s'élèvent à 6 025 068,90€, en diminution de 1 050 447,98€ par-rapport au montant des immobilisations acquises en 2021.

Les emplois excédant les ressources, une **diminution du fonds de roulement** de 2 467 899,53€ est constatée. Le ratio [fonds de roulement 2022 / charges décaissables 2023] passe de 3,61 à 2,97 (exprimé en mois de fonctionnement du budget 2022) et reste donc élevé.

Le fonds de roulement net global demeure néanmoins supérieur à 35 millions d'euros et constitue toujours une source de financement.

Le budget initial 2023 a ainsi été voté le 18 novembre 2022 avec un prélèvement prévisionnel sur les fonds propres de 10 193 148€.

BILAN FONCTIONNEL	2020	2021	2022
<b>+ Ressources stables :</b>	<b>208 809 514,89</b>	<b>213 665 992,76</b>	<b>215 821 550,39</b>
<b>. Capitaux propres</b>	<b>98 983 704,87</b>	<b>97 800 038,15</b>	<b>93 586 338,18</b>
. Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28	79 035 938,28
. Report à nouveau	10 221 245,28	14 957 523,32	12 494 998,75
. Résultat de l'exercice (avant affectation)	4 112 533,40	-2 462 524,57	-4 763 507,41
. Subventions d'investissement	324 000,00	300 000,00	276 000,00
. Provisions	5 289 987,91	5 969 101,12	6 542 908,56
. Provisions pour dépréciation	0,00	0,00	378 035,51
<b>. Amortissements</b>	<b>109 825 810,02</b>	<b>115 865 954,61</b>	<b>121 857 176,70</b>
<b>. Dettes financières (hors intérêts courus)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- Emplois stables (Actif immobilisé brut) :</b>	<b>169 536 236,74</b>	<b>175 828 134,87</b>	<b>180 451 592,13</b>
* Immobilisations incorporelles	40 339 901,67	43 978 417,05	46 040 864,12
* Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles	128 435 120,11	129 969 962,99	131 528 688,86
* Immobilisations corporelles en cours	660 760,92	1 779 664,15	2 779 664,15
* Immobilisations financières	100 454,04	100 090,68	102 375,00
<b>= FONDS de ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>39 273 278,15</b>	<b>37 837 857,89</b>	<b>35 369 958,26</b>
<b>EVOLUTION DU FRNG en montant</b>	<b>8 160 320,31</b>	<b>-1 435 420,26</b>	<b>-2 467 899,63</b>
<b>Charges décaissables prévues au BI N+1</b>	<b>125 539 009,00</b>	<b>125 788 795,00</b>	<b>142 968 372,00</b>
<b>Ratio : FR en mois du budget de fonctionnement N+1</b>	<b>3,75</b>	<b>3,61</b>	<b>2,97</b>

+ Trésorerie	40 421 947,83
+ Actif circulant d'exploitation	2 792 872,01
- Dettes d'exploitation	7 844 861,58
<b>= Fonds de roulement au 31/12/2021</b>	<b>35 369 958,26</b>

Le calcul du fonds de roulement par le « bas du bilan », à savoir par différence de l'actif circulant et du passif circulant, permet de vérifier le montant du FR calculé par le « haut » du bilan. Il permet également de contrôler les tableaux issus du logiciel CEGID XRP (ex-Qualiac, ex-Sifas...).

### 3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie

+ Actifs d'exploitation :	2 792 872,01
- Dettes d'exploitation (sauf 496) :	7 844 861,58
- Dettes diverses (cpte 1688 "intérêts courus")	0,00
<b>= BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-5 051 989,57</b>

+ FONDS DE ROULEMENT	35 369 958,26
- BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 051 989,57
<b>= TRESORERIE</b>	<b>40 421 947,83</b>
Vérification : solde des comptes de classe 5	

Le BFR est la partie des besoins d'exploitation qui n'est pas couverte par des ressources d'exploitation. Le besoin en fonds de roulement diminue de plus de 1,3 million d'euros en 2022 par rapport en 2021.

C'est donc par la baisse du fonds de roulement (budgétairement décidée) que la forte baisse du niveau de trésorerie s'explique.

Le maintien du calcul manuel du fonds de roulement, du besoin et de leur évolution, permet de vérifier et parfois de détecter d'éventuelles erreurs commises par CEGID XRP dont le paramétrage n'est pas aisé en cas d'ajout de nouveaux comptes ou d'écritures comptables peu courantes telles que le report au 110 des corrections de charges sur exercices antérieurs (cf. annexe 2021).

Par ailleurs, il convient de préciser ici que certains états envoyés « à plat » dans l'Infocentre de la DGFIP sont corrigés manuellement, directement dans le fichier « text ». C'est le cas notamment cette année des fichiers EFP, EFE.

Les tableaux 5 « opérations pour compte de tiers », 7 « tableau de trésorerie » et 10 « synthèse budgétaire et comptable » qui ne sont pas à transmettre à plat dans l'infocentre, sont tenus semi-manuellement.

Plus généralement, les tableaux mêlant ou croisant des opérations de comptabilité générale et patrimoniale à des opérations de comptabilité budgétaire ne sont pas produits par le logiciel.

Malgré les efforts des 3 agences partenaires (ANSM, SPF, InCA) tant sur le plan humain que financier, accompagnés de l'AMOA, de la TMA voire de l'éditeur, il ne semble pas raisonnable de penser que ces tableaux puissent être issus du système d'information à court terme.

Pour mémoire, un audit du paramétrage des tableaux a été piloté par l'ANSM en 2019 et un autre a été piloté par SPF en 2022.

Les 3 agences préparent néanmoins de concert le passage à INFINOE. De grosses dépenses sont donc en perspectives.

## 4- Le bilan



Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

BILAN							
ACTIF	01/2022 à 12/2022			01/2021 à 12/2021	PASSIF	01/2022 à 12/2022	01/2021 à 12/2021
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	46 040 864,12	41 373 844,59	4 667 019,53	5 601 380,34	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Terrains	976 055,19	516 657,12	459 398,07	377 370,49	Financement de l'actif par des tiers	276 000,00	300 000,00
Constructions	69 348 215,68	28 986 909,61	40 361 306,07	41 438 823,14	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage	16 933 693,17	15 068 649,00	1 865 044,17	1 813 355,80	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	12 494 998,75	14 957 523,32
Autres immobilisations corporelles	44 270 724,82	35 911 116,38	8 359 608,44	8 851 495,66	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 763 507,41	-2 462 524,57
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 779 664,15	0,00	2 779 664,15	1 779 664,15			
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>87 043 429,62</b>	<b>91 830 937,03</b>
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	3 517 483,61	3 264 010,61
Immobilisations financières	102 375,00	0,00	102 375,00	100 090,68	Provisions pour charges	3 025 424,95	2 696 304,59
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>180 451 592,13</b>	<b>121 857 176,70</b>	<b>58 594 415,43</b>	<b>59 962 180,26</b>	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 542 908,56</b>	<b>5 960 315,20</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	1 508 416,00	0,00	1 508 416,00	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés	1 284 456,01	378 035,51	906 420,50	2 111 599,30	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Avances et acomptes versés par l'organisme	103 230,60	0,00	103 230,60	158 664,79	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 557 254,17	5 164 228,13
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 300 867,08	3 431 471,78
Créances sur les autres débiteurs	94 715,10	0,00	94 715,10	119 536,14	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
					Autres dettes non financières	184 686,03	207 615,74
					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 990 817,71</b>	<b>378 035,51</b>	<b>2 612 782,20</b>	<b>2 389 800,23</b>	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8 042 807,28</b>	<b>8 803 315,65</b>
<b>TRESORERIE</b>					<b>TRESORERIE</b>		
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
Disponibilités	40 421 947,83	0,00	40 421 947,83	44 242 587,39			
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>40 421 947,83</b>	<b>0,00</b>	<b>40 421 947,83</b>	<b>44 242 587,39</b>	<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>223 864 357,67</b>	<b>122 235 212,21</b>	<b>101 629 145,46</b>	<b>106 594 567,88</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 629 145,46</b>	<b>106 594 567,88</b>

## 4-1 Actif au 31 décembre 2022

### 4-1-1 Actif immobilisé

#### Actif immobilisé brut

Le tableau suivant de l'actif immobilisé retrace l'ensemble des opérations effectuées sur les comptes concernés. Outre les acquisitions, cessions ou sorties de biens de l'exercice, sont mentionnés les « virements de poste à poste » qui traduisent :

- les mouvements liés à des imputations en immobilisations définitives lorsque le bien est mis en service (transfert du compte 23 vers le 20 ou le 21) ou abandonné (transfert en charges vers le compte 656).
- les corrections et les rectifications d'imputations comptables, ce qui a été le cas en 2021 lors de l'annulation de SF des années antérieures.

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2022
		Par virement de poste à poste	Acquisitions Mises à disposition Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions Mises au rebut	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 978 417,05</b>	<b>0,00</b>	<b>2 133 144,27</b>	<b>0,00</b>	<b>70 697,20</b>	<b>46 040 864,12</b>
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Logiciels	42 198 296,09		2 063 637,39		70 697,20	44 191 236,28
Autres - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 780 120,96		69 506,88			1 849 627,84
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>129 969 962,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 889 424,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 330 698,76</b>	<b>131 528 688,86</b>
Agencements Terrains Bâti Acquis	667 939,09					667 939,09
Agencements Terrains Bâti Autres (Voirie)	182 996,90		125 119,20			308 116,10
Batiments acquis	41 760 631,14					41 760 631,14
Installation générale	26 496 911,24		1 090 673,30	0,00	0,00	27 587 584,54
Installations spéciales s/sol propre	826 633,11					826 633,11
Matériel acquis	15 891 747,76	0,00	569 038,89	0,00	396 068,58	16 064 718,07
Matériel acquis -Outillage	42 341,99					42 341,99
Aménagements divers acquis	28 694 213,92		96 887,40			28 791 101,32
Matériel de transport acquis	110 056,12		13 484,47		15 758,77	107 781,82
Matériel de bureau acquis	494 982,13				5 880,56	489 101,57
Matériel informatique acquis	10 839 733,21		849 623,89		880 136,20	10 809 220,90
Mobilier acquis	3 608 448,39		59 900,80		31 846,65	3 636 502,54
Matériels divers acquis	353 327,99		84 696,68		1 008,00	437 016,67
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Avance immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
Acompte immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>1 779 664,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 779 664,15</b>
Acomptes- Immos en cours- Construction Bâtiment Acquis	1 779 664,15		1 000 000,00			2 779 664,15
Acomptes- Immos en cours- Installations Agencements Bât acquis	0,00					
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>100 090,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215,68</b>	<b>102 375,00</b>
Prêts	90,68		2 500,00		215,68	2 375,00
Dépôts et cautionnements versés	100 000,00					100 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>175 828 134,87</b>	<b>0,00</b>	<b>6 025 068,90</b>	<b>0,00</b>	<b>1 401 611,64</b>	<b>180 451 592,13</b>

Le dernier inventaire physique a été réalisé à l'ANSM en 2019.

Il est à noter que la caution de 100 000€, fixée par ordonnance de placement sous contrôle judiciaire de l'Agence le 19 mars 2013 dans le cadre de l'affaire Mediator figure toujours au bilan malgré le verdict du procès intervenu en 2021.

Condamné à payer 303 127€ auprès de la Trésorerie de Paris Amendes, l'Agence comptable a retenu cette somme lors du paiement et a convenu avec le Comptable public responsable de cette trésorerie que la somme lui serait versée dès remboursement de la caution par le tribunal.

## Focus sur le changement de logiciel de suivi des immobilisations

### Préliminaire

L'ANSM a passé un marché (2019M013) avec la société ADDENDA SOFTWARE le 6 mai 2019 pour la maintenance et les prestations associées des modules de gestion d'immobilisation dénommés ADDEN-PARC et ADDEN-IMMO.

Le 19 septembre 2019, la société ARKETEAM a repris l'activité d'ADDENDA SOFTWARE. Une montée de version des modules d'immobilisations a été développée par ARKETEAM avec pour impact l'indisponibilité des deux modules de janvier 2020 à début juillet 2021.

En mars 2021, une formation animée par ARKETEAM à distance a été suivie par l'ensemble des agents concernés de l'Agence Comptable.

Le 8 juillet 2021, la montée de version est mise en production donnant ainsi à nouveau accès aux modules ADDEN-PARC et ADDEN-IMMO.

Cependant, les corrections sur les données 2020 reprises par ARKETEAM ainsi que la saisie des mises en services de l'exercice 2021 restaient à réaliser.

### PASSAGE d'ADDEN-IMMO vers CEGID-IMMO

Mi-août 2021, il a été demandé à ARKETEAM de fournir, à nouveau, un état de l'actif au 31 décembre 2020 afin de s'assurer que les données n'avaient pas été modifiées par la reprise et concordaient bien avec le compte financier 2020. Après analyse, des écarts inexplicables furent identifiés. Plusieurs contacts ont été pris avec ARKETEAM à l'automne 2021 qui a conclu qu'ils ne pouvaient pas apporter d'explications sans une étude préalable.

Par ailleurs, en décembre 2021, la clôture de l'exercice 2020 n'était toujours pas réalisée. Suite aux échanges de mars/avril 2022, il s'avéra que ARKETEAM ne serait pas en mesure de clôturer les exercices 2020 et 2021.

Quoi qu'il en soit et au vu des difficultés rencontrées, la décision de ne pas reconduire le marché en cours pour le module ADDEN-IMMO (date anniversaire 6 mai 2022) et de s'orienter vers une solution déployée par CEGID (CEGID IMMO) utilisée par Santé Publique France notamment avaient d'ores et déjà été prise fin décembre 2021.

Lors de la réunion du 9 février 2022 à laquelle participaient ARKETEAM, la DAF, le Pôle Achats Marchés et l'Agence Comptable, il fut pris acte de ce non-renouvellement.

A la même période, il est passé commande du module CEGID IMMO et cinq ateliers se sont déroulés entre le 25 janvier et le 4 février 2022 pour la prise en main et les prérequis de paramétrage.

Le 29 avril 2022, le module CEGID IMMO est mis en production dans CEGID XRP. S'en suit le transfert de plus de 36.000 immobilisations (export de données de ADDEN-IMMO) ce qui consistera à fiabiliser l'ensemble des données avant transfert puis à mettre au format des fichiers de reprise (années antérieures/année en cours) et enfin intégrer les données des fichiers de reprise dans CEGID IMMO.

Ce travail de reprise terminé, CEGID IMMO est officiellement lancé le 28 juillet 2022.

Au 31 décembre 2022, le bilan est satisfaisant.

Une comparaison entre une édition issue de CEGID IMMO et la comptabilité générale a été réalisée pour l'ensemble des comptes comptables concernés. Peu d'écarts ont été observés et tous ont pu être rapidement documentés.

Ils donneront lieu à des régularisations sur 2023.

### Amortissement des biens de l'actif immobilisé

Les durées d'amortissement sont fixées par la délibération n°2005-43 du 28/10/2005 :

- 50 ans pour les immeubles
- 20 ans pour les constructions légères, installations et agencements
- 10 ans pour le mobilier et l'outillage
- 5 ans pour le matériel scientifique, le matériel de bureau, le matériel informatique et les voitures
- 3 ans pour les logiciels et les licences

Pour l'exercice 2022 le calcul des dotations aux amortissements a pu être réalisé grâce au logiciel CEGID IMMO

Les dotations aux amortissements représentent une charge calculée et non budgétaire de 7 371 504,43€

AMORTISSEMENTS	Cumulés au 31/12/2021	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (concernent les éléments de l'actif sortis)	Cumulés au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>38 377 036,71</b>	<b>3 067 505,08</b>	<b>70 697,20</b>	<b>41 373 844,59</b>
Frais d'établissement	0,00			0,00
Frais de recherche et développement	0,00			0,00
Logiciels	37 029 973,17	2 860 135,05	70 697,20	39 819 411,02
Autres - Concessions et droits	1 347 063,54	207 370,03		1 554 433,57
Droit au bail	0,00			0,00
Fonds commercial	0,00			0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>77 488 917,90</b>	<b>4 303 999,35</b>	<b>1 309 585,14</b>	<b>80 483 332,11</b>
Agencements Terrains Bâti Acquis	445 678,30	33 397,14		479 075,44
(Voirie)	27 887,20	9 694,48		37 581,68
Batiments acquis	16 795 310,73	835 178,61		17 630 489,34
Installation générale	10 023 408,51	1 333 011,76		11 356 420,27
Installations spéciales s/sol propre	516 045,24	38 371,35	0,00	554 416,59
Matériel acquis	14 388 982,07	478 248,40	395 398,29	14 471 832,18
Matériel acquis -Outils	42 339,75	60,48		42 400,23
Aménagements divers acquis	22 100 602,78	713 754,63	0,00	22 814 357,41
Matériel de transport acquis	84 354,90	8 466,15	15 758,77	77 062,28
Matériel de bureau acquis	476 985,78	5 323,54	5 880,56	476 428,76
Matériel informatique acquis	9 279 756,11	649 316,08	859 692,87	9 069 379,32
Mobilier acquis	3 001 608,96	183 188,46	31 846,65	3 152 950,77
Matériels divers acquis	305 957,57	15 988,27	1 008,00	320 937,84
<b>TOTAUX</b>	<b>115 865 954,61</b>	<b>7 371 504,43</b>	<b>1 380 282,34</b>	<b>121 857 176,70</b>

#### 4-1-2 Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 2 612 782,20€ au 31/12/2022.

On y retrouve la subvention complémentaire de l'Assurance maladie rattachée à l'exercice (cf. faits caractéristiques) de 1 508 416€ qu'un problème de paramétrage de notre système d'information a porté au débit du compte 4417 « subventions » en lieu et place du compte de produits à recevoir correspondant (448).

Nonobstant cette créance, les créances clients et débiteurs divers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 001 135,60€ contre 2 231 135,44€ au 31 décembre 2021.

La meilleure comptabilisation des recettes de l'EMA évoquée dans l'annexe 2021 explique en partie cela, la DAF n'émettant désormais les ordres de recouvrer qu'avec l'assurance que le certificat d'acquisition du droit (SF en recettes) est acquis.

En ce qui concerne les débiteurs publics, deux propositions de compensation amiable sont toujours en cours et devraient aboutir en 2023.

La première concerne le CHRU de Strasbourg pour un montant total ramené à 61 189,96€ après acceptation d'une partie de la contestation formulée en 2022.

La seconde concerne l'AP-HM pour un montant total de 105 202,00€

En revanche, hormis la compensation tacitement acceptée par l'AP-HP en 2020 –échanges de mail avec le Cabinet- la dette de cette dernière envers l'ANSM s'est accrue en 2022 et nous n'avons pas réellement trouvé d'interlocuteurs à l'AP-HP pour faire avancer le dossier. L'Agence comptable n'est pas en mesure d'entreprendre le recouvrement de ces créances sans l'appui des services de l'ordonnateur, à divers niveaux.

Dette de l'AP-HP envers l'ANSM :

Débiteur	Exercice	Date	Libellé	Montant	Paiement	Compensation	Reste à payer
AP-HP - TRÉSORERIE	2016	28/12/2016		81 924,56	-	76 520,86	5 403,70
AP-HP - TRÉSORERIE	2018	16/05/2018	CRAT 2013-2015	43 062,00		43 062,00	-
AP-HP - TRÉSORERIE	2019	17/05/2019	CONVENTION N°2014S015-PROJE	74 689,00	69 853,16	4 835,84	-
AP-HP - TRÉSORERIE	2019	06/06/2019	AUDIT 20-21/06/2018	29 752,00	-	29 752,00	-
AP-HP - TRÉSORERIE	2019	21/06/2019	AAPR 2012P027 AUDIT6/12/18	159 416,21	-		159 416,21
AP-HP - TRÉSORERIE	2019	13/08/2019	2013S008	18 628,36	-		18 628,36
AP-HP - TRÉSORERIE	2019	16/09/2019	2013S051	154 770,56	-		154 770,56
AP-HP - TRÉSORERIE	2019	16/09/2019	2013S051	82 455,00	-		82 455,00
AP-HP - TRÉSORERIE	2020	16/03/2020	2016S052	4 263,49	-		4 263,49
AP-HP - TRÉSORERIE	2020	17/11/2020	2017S016	130 485,60	-		130 485,60
AP-HP - TRÉSORERIE	2021	17/03/2021	2016S074	22 359,26	-		22 359,26
AP-HP - TRÉSORERIE	2021	28/12/2021	bichat	432,43	-	432,43	-
AP-HP - TRÉSORERIE	2022	23/06/2022	2015S039	153 447,00	-		153 447,00
			<b>Total</b>	<b>955 685,47</b>		<b>154 603,13</b>	<b>731 229,18</b>

De fait, bien que l'AP-HP soit un établissement public, il a été décidé de provisionner cette créance à hauteur de 50%.

Les provisions pour créances douteuses s'élèvent donc au 31 décembre 2022 à 378 035,51€ et se décomposent comme suit :

- Ancien agent comptable, maintien de la provision créée en 2021 au taux de 100% : 8 795,92€
- Laboratoire PROMICEA, provision à 100% au motif de liquidation judiciaire : 2 000,00€
- ARASS, demande restitution de subvention, provision à 50% : 1 625,00€
- AP-HP, au regard de la situation du débiteur, provision à 50% des sommes dues : 365 614,59€

## 4-2 Passif au 31 décembre 2022

### 4-2-1 Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 87 043 429,62€ au 31 décembre 2022.

Les réserves facultatives(10682) sont constituées en majorité par les résultats des différents exercices depuis la création de l'établissement et ont vocation à rester durablement en fonds propres.

Le résultat 2021 étant déficitaire (-2 462 524,57), il a été porté au débit du compte 110.

Les subventions d'équipement sont enregistrées, depuis 2013, aux comptes 10413 pour le financement par l'Etat et aux comptes 13412 à 13415 pour les autres financeurs, en application de l'instruction comptable du 18/12/2012.

L'amortissement des subventions d'investissement se fait au même rythme que celui des immobilisations financées, en l'occurrence 20 ans.

Suite à la dotation 2022 de 24 000€, le financement net constaté au bilan est donc de 276 000€.

### 4-2-2 Provisions et dépréciations

#### Provisions pour risques (compte 1511)

##### Litiges relatifs aux ressources humaines

La provision constituée pour un litige avec un agent qui conteste une décision de l'ANSM a été maintenue pour 3 000€.

##### Litiges relatifs à l'exécution des marchés

La provision constituée pour la réclamation de la société SIRADDEX portée devant le TA de Montpellier a été maintenue à hauteur de 54 656€.

#### Provisions pour engagements pluriannuels (1518)

**Les engagements relatifs aux appels à projets (AAP) et aux subventions hors appels à projets (HAP)** sont couverts par des provisions. La décision prise en 2012 de provisionner pour ces catégories d'engagements relève de l'analyse suivante du support conventionnel :

Dans la mesure où les justificatifs à produire par le bénéficiaire du financement ne conditionnent pas les versements et qu'aucune autre condition ne paraît être posée pour la constitution du droit à financement du bénéficiaire, il faut considérer que le fait que le projet soit retenu (et donne donc lieu au conventionnement) est ce qui matérialise la réalisation, en une fois, des conditions. Le bénéficiaire porte un projet qui présente les caractéristiques requises par l'ANSM et il n'y a donc a priori aucune autre condition à satisfaire ultérieurement.

Même si des engagements réciproques existent et que la validation du rapport scientifique final conditionne le versement du solde qui pourra être ajusté à la baisse, l'ANSM a, dès la signature de la convention, une obligation envers le bénéficiaire pour la totalité du financement qui doit logiquement donner lieu à impact au résultat dès la première année (via une provision pour charges).

La prise en compte du contenu des rapports définitifs se fait par l'ajustement de la charge constatée lors du versement du solde (avec reprise, en contrepartie, du solde de la provision initialement constatée).

Engagements pluriannuels	DOTATIONS	REPRISES
Hors appels à projets	741 459 €	391 856 €
Vigilances	-	-
Appels à projets associations	-	-
Appels à projets recherche	-	96 130 €
TOTAL	<b>741 459 €</b>	<b>487 986 €</b>

Dotation complémentaire au titre de l'exercice 2022 compte 1518 : **253 473€**

### Provisions pour charges (comptes 1581 et 1582)

#### Provision pour passifs sociaux : congés et comptes épargne-temps

Conformément à l'instruction comptable relative aux passifs sociaux du 27/12/2013, les CET font l'objet d'une provision.

L'évaluation des jours épargnés sur CET au 31/12/2022 tient compte des éléments suivants :

+ situation des CET au 31/12/2021

+ stock mis à jour après exercice du droit d'option allant jusqu'au 31/01/2022

- jours de CET utilisés en 2022 sous forme de congés, d'épargne RAFP ou monétisés

La valorisation des jours épargnés ne peut pas être faite en distinguant le volume de jours inférieurs ou supérieurs à 15 par CET, en raison du droit d'option qui court jusqu'au 31/01/2023.

Par mesure de simplification, les jours de CET sont valorisés en fonction du coût de monétisation, par préférence à un coût moyen journalier.

Compte tenu des modalités de recensement des jours de CET et de leur valorisation, des dotations complémentaires sont à effectuer pour abonder les provisions existantes aux comptes 1582 et 1583

Catégories CET	Jours CET	Valorisation brute	Evaluation charges
A	12 569	1 696 815,00 €	863 339,47 €
B	3 125	281 250,00 €	148 387,50 €
C	302	22 650,00 €	12 982,98 €
Totaux	14 306,5	<b>2 000 715,00 €</b>	<b>1 024 709,95 €</b>

Dotation complémentaire compte 1582 :

2 000 715,00 - 1 782 967,50 = **217 747,50 €**

Dotation complémentaire compte 1583 :

1 024 709,95 - 913 337,09 = **111 372,86 €**

### 4-2-3 Dettes

Les dettes de l'Agence sont des dettes non financières, à court terme.

Elles s'élèvent à 8 042 807€ au 31/12/2022 contre 8 803 315€ au 31/12/2021.

Elles se décomposent en :

1. Dettes fournisseurs pour 4 557 254€ soit 56,66% du total (factures non parvenues incluses)
2. Dettes envers le personnel, la sécurité sociale et l'ÉTAT (PAS et taxe sur les salaires) pour 3 300 867€ soit 41%
3. Union européenne (projet JAMS) pour 154 290€ soit 2%
4. Divers pour 30 396€ soit 0,38%

### Focus dettes fournisseurs

Pour mémoire, le critère de rattachement d'une charge à l'exercice est le service fait (SF). Ainsi, le compte 408 « factures non parvenues » est utilisé quotidiennement au fil de l'eau en GBCP et pas seulement lors des opérations d'inventaire pour le rattachement à l'exercice comme c'est le cas dans la plupart des autres instructions budgétaires et comptables ou en comptabilité privée.

Quand la facture parvient dans les services, elle est rapprochée du SF et le compte 408 est soldé par le crédit du compte 401 « fournisseurs ».

Enfin, si la facture est conforme, elle est payée.

C'est à l'aune de ces éléments que l'on peut regarder les éléments ci-après et appréhender les notions de stocks de factures et de SF.

#### Stock de factures au 31/12/2022

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	2	7 824,32
entre 301 et 400 j	3	5 180,45
entre 201 et 300 j	9	8 908,34
entre 101 et 200 j	22	99 383,90
entre 31 et 100 j	95	164 014,70

Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
entre 0 et 30 j	161	941 843,05
Total stock	292	1 227 154,76

#### Stock de factures au 31/12/2021

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	0	0,00
entre 301 et 400 j	0	0,00
entre 201 et 300 j	4	5 443,42
entre 101 et 200 j	9	5 224,81
entre 31 et 100 j	34	103 426,20

Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
entre 0 et 30 j	291	1 338 644,08
Total stock	338	1 452 738,51

Comparaison entre le stock de SF en attente de rapprochement et le stock de factures à payer :

Les deux stocks se répartissent comme suit :

Le montant du stock de SF non rapprochés au 31 décembre 2022 s'élève à 2.156.043,84€\* tandis que le montant des factures à payer sur cette même période s'élève à 1227154.76€. Les deux stocks se répartissent comme suit:

en nombre	SF	Fact 2016	Fact 2017	Fact 2018	Fact 2019	Fact 2020	Fact 2021	Fact 2022
SF 2016	10	-						
SF 2017	10		-					
SF 2018	23			-				
SF 2019	23				-			
SF 2020	95					-		
SF 2021	187						2	
SF 2022	422							290
<b>Total</b>	<b>770</b>							<b>292</b>

en € TTC	SF	Fact 2016	Fact 2017	Fact 2018	Fact 2019	Fact 2020	Fact 2021	Fact 2022
SF 2016	27 184,17 €	-						
SF 2017	42 976,16 €		-					
SF 2018	82 110,30 €			-				
SF 2019	36 843,42 €				-			
SF 2020	214 044,59 €					-		
SF 2021	222 637,99 €						7 824,32	
SF 2022	1 530 247,21 €							1 219 330,44
<b>Total</b>	<b>2 156 043,84 €</b>							<b>1 227 154,76 €</b>

En 2022, il n'a malheureusement pas été possible de continuer l'apurement du compte 408 débuté en 2021 du fait du départ de l'ANSM de la Fondée de pouvoir de l'Agence comptable et de la longue indisponibilité de la personne en charge du dossier à la DAF.

Montant des factures en attente de paiement par direction :

Direction	Montant TTC
DSI	662 999,38
CTROL	137 683,65
CRB-DAF	108 448,93
DEI	73 911,37
SURV	72 586,01
DIRCOM	58 131,74
DEIS	54 216,00
DRH	31 307,58
SGX	22 319,02
DAJR	3 600,00
DMCDIV	1 951,08

Pour finir, la fonction SDGP (suspension du délai global de paiement) a été mise en place en janvier 2022 dans l'outil informatique. La phase 2 du projet relative au calcul automatique du DGP est lancée sur 2023.

## VISA DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24,32 et 212

Le compte financier établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Je soussignée Christelle Ratignier-Carbonneil, Directrice générale de l'ANSM certifie que le présent compte financier retrace les comptabilités dont je suis chargées et les ordres transmis à l'Agent comptable en application des articles 24 et 32.

A Saint-Denis, le

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale de l'ANSM

**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**ANSM**

**Tableau des autorisations d'emplois**

	Sous plafond BR2 (a)	Hors plafond BR2 (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	940	37	977

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) : 977

**NB:** Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de per

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>940</b>	<b>82 766 896</b>	<b>36,3</b>	<b>1 764 395</b>	<b>976,3</b>	<b>85 776 104</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>78,5</b>	<b>7 777 582</b>			<b>78,5</b>	<b>7 777 582</b>
* Titulaires État	10,7	1 683 103			10,7	0
* Titulaires organisme (corps propre)	67,8	6 094 479			67,8	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>861,5</b>	<b>74 989 314</b>	<b>16,3</b>	<b>1 393 475</b>	<b>877,8</b>	<b>76 382 789</b>
* Contractuels de droit public	861,5	74 989 314	16,3	1 393 475	877,8	0
o CDI	699,6	62 935 030			699,6	0
o CDD	141,6	9 223 634	16,3	1 393 475	157,9	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	20,3	2 830 650	0	0	20,3	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>20</b>	<b>370 920</b>	<b>20</b>	<b>370 920</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>1 244 813</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	<b>0,29</b>	<b>22 399</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0,29</b>	<b>22 399</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	<b>6,52</b>	<b>792 220</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>5,4</b>	<b>792 220</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>1,12</b>	<b>0</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**ANSM**

<b>DEPENSES</b>						
	BI 2022		BR2 2022		CF 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	<b>Personnel</b>	<b>86 237 982</b>	<b>86 237 982</b>	<b>87 746 398</b>	<b>87 746 398</b>	<b>87 224 654</b>
<i>dont CAS Pension</i>	<i>2 680 312</i>	<i>2 680 312</i>	<i>2 680 312</i>	<i>2 680 312</i>	<i>2 781 327</i>	<i>2 781 327</i>
<b>Fonctionnement</b>	<b>27 221 254</b>	<b>26 729 737</b>	<b>31 676 942</b>	<b>26 735 881</b>	<b>29 140 986</b>	<b>25 307 763</b>
<b>Intervention</b>	<b>12 821 076</b>	<b>12 821 076</b>	<b>26 811 076</b>	<b>26 811 076</b>	<b>24 238 945</b>	<b>23 861 234</b>
<b>Investissement</b>	<b>13 600 953</b>	<b>4 847 503</b>	<b>19 634 953</b>	<b>8 356 203</b>	<b>14 202 904</b>	<b>6 122 884</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>139 881 265</b>	<b>130 636 298</b>	<b>165 869 369</b>	<b>149 649 558</b>	<b>154 807 490</b>	<b>142 453 566</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
------------------------------------	--	----------	--	----------	--	----------

<b>RECETTES</b>			
BI 2022	BR2 2022	CF 2022	
RE	RE	RE	
<b>114 527 000</b>	<b>128 358 416</b>	<b>126 850 000</b>	<b>Recettes globalisées</b>
67 000	-	-	Autres financements de l'Etat
114 460 000	128 358 416	126 850 000	Autres financements publics - Dotation Assurance Maladie
11 549 298	11 626 104	11 762 021	<b>Recettes propres</b>
<b>126 076 298</b>	<b>139 984 520</b>	<b>138 612 021</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>

<b>4 560 000</b>	<b>9 665 038</b>	<b>3 841 545</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>
------------------	------------------	------------------	-----------------------------------

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**ANSM**

BESOINS				
	BI 2022	BR2 2022	Prévisions 2022	CF 2022
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 560 000	9 665 038	3 255 229	3 841 545
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 156 127	4 656 127	4 656 127	4 700 949
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)				69 446
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>5 716 128</b>	<b>14 321 166</b>	<b>7 911 357</b>	<b>8 611 941</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	-	-	-
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	-	-	-
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>5 716 128</b>	<b>14 321 166</b>	<b>7 911 357</b>	<b>8 611 941</b>

FINANCEMENTS				
BI 2022	BR2 2022	Prévisions 2022	CF 2022	
-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			216	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 144 959	4 644 959	4 644 959	4 695 407	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
			95 679	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
1 144 959	4 644 959	4 644 959	4 791 301	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
4 571 169	9 676 207	3 266 398	3 820 640	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
-	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
4 571 169	9 676 207	3 266 398	3 820 640	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>5 716 128</b>	<b>14 321 166</b>	<b>7 911 357</b>	<b>8 611 941</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

COMPTES DE RESULTAT					
CHARGES	01/2022 à 12/2022	01/2021 à 12/2021	PRODUITS	01/2022 à 12/2022	01/2021 à 12/2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	24 720 577,69	27 270 003,85	Subventions pour charge de service public	0,00	709 000,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	128 379 338,88	118 673 863,03
Salaires, traitements, rémunérations	56 583 374,36	53 393 279,25	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	20 313 154,36	19 091 729,16	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	0,00	0,00	Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 382 454,62	1 181 170,65	<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Autres charges de fonctionnement	8 383 592,22	8 246 044,10	Ventes de biens ou prestations de services	9 825 100,00	7 910 801,99
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	8 015 340,64	6 886 841,70	Produits des cessions d'éléments d'actif	10 150,00	12 650,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 398 493,89</b>	<b>116 069 068,71</b>	Autres produits de gestion	574 567,39	560 898,40
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	<b>Autres produits</b>		
Transferts aux entreprises	0,00	0,00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	0,00	52 049,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	Reprise du financement rattaché à un actif	24 000,00	24 000,00
Transferts aux autres collectivités	23 849 049,43	13 669 160,79	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	329 120,36	667 720,29			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>24 178 169,79</b>	<b>14 336 881,08</b>			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>143 576 663,68</b>	<b>130 405 949,79</b>	<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 813 156,27</b>	<b>127 943 262,42</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Charges d'intérêts	0,00	0,00	Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	11,53	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
			Gains de change	0,00	174,33
			Autres produits financiers	0,00	0,00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>11,53</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>174,33</b>
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00			
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>4 763 507,41</b>	<b>2 462 524,57</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>143 576 663,68</b>	<b>130 405 961,32</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>143 576 663,68</b>	<b>130 405 961,32</b>

Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

**BILAN**

ACTIF	01/2022 à 12/2022			01/2021 à 12/2021	PASSIF	01/2022 à 12/2022	01/2021 à 12/2021
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	46 040 864,12	41 373 844,59	4 667 019,53	5 601 380,34	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Terrains	976 055,19	516 657,12	459 398,07	377 370,49	Financement de l'actif par des tiers	276 000,00	300 000,00
Constructions	69 348 215,68	28 986 909,61	40 361 306,07	41 438 823,14	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage	16 933 693,17	15 068 649,00	1 865 044,17	1 813 355,80	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	12 494 998,75	14 957 523,32
Autres immobilisations corporelles	44 270 724,82	35 911 116,38	8 359 608,44	8 851 495,66	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 763 507,41	-2 462 524,57
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 779 664,15	0,00	2 779 664,15	1 779 664,15			
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>87 043 429,62</b>	<b>91 830 937,03</b>
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	3 517 483,61	3 264 010,61
Immobilisations financières	102 375,00	0,00	102 375,00	100 090,68	Provisions pour charges	3 025 424,95	2 696 304,59
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>180 451 592,13</b>	<b>121 857 176,70</b>	<b>58 594 415,43</b>	<b>59 962 180,26</b>	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 542 908,56</b>	<b>5 960 315,20</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	1 508 416,00	0,00	1 508 416,00	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés	1 284 456,01	378 035,51	906 420,50	2 111 599,30	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Avances et acomptes versés par l'organisme	103 230,60	0,00	103 230,60	158 664,79	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 557 254,17	5 164 228,13
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 300 867,08	3 431 471,78
Créances sur les autres débiteurs	94 715,10	0,00	94 715,10	119 536,14	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
					Autres dettes non financières	184 686,03	207 615,74
					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 990 817,71</b>	<b>378 035,51</b>	<b>2 612 782,20</b>	<b>2 389 800,23</b>	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8 042 807,28</b>	<b>8 803 315,65</b>
<b>TRESORERIE</b>					<b>TRESORERIE</b>		
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
Disponibilités	40 421 947,83	0,00	40 421 947,83	44 242 587,39			
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>40 421 947,83</b>	<b>0,00</b>	<b>40 421 947,83</b>	<b>44 242 587,39</b>	<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>223 864 357,67</b>	<b>122 235 212,21</b>	<b>101 629 145,46</b>	<b>106 594 567,88</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 629 145,46</b>	<b>106 594 567,88</b>